

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

Irlande

Contexte agricole et relations internationales

| PRINCIPALES DONNÉES | | IRLANDE | FRANCE |
|--|----------------------------------|---|--|
| Superficie | km ² – 2011 | 70 280 | 549 190* |
| Population | Mhab - 2012 et évolution 2011/12 | 4,6 (+0,2%) | 65,6 (+0,4%) |
| Indice de développement humain (IDH) | 2012 | 0,916 (7 ^e rang mondial) | 0,893 (20 ^e rang mondial) |
| PIB | Md€ – 2012 | 164 (47 ^e rang mondial) | 2 033 (5 ^e rang mondial) |
| Taux de croissance du PIB | % annuel – 2012/13 | -0,3 | 0,2 |
| PIB / habitant | € – 2012 | 35 792 | 31 144 |
| Part de l'agriculture dans le PIB | % – 2012** | 1,6 | 2 |
| Surface arable | Mha – 2011 | 1,1 | 18,4 |
| Terres agricoles | Mha – 2011 | 4,6 | 29,1 |
| Surface forestière | Mha – 2011 | 0,7 | 16 |
| Balance commerciale tous secteurs | Md€ – 2012 | 39,8 | -45,1 |
| Balance commerciale agroalimentaire | M€ – 2012 | Exportations: 9 500 Importations: 6 900 Solde: + 2 600 | Exportations: 57 700 Importations: 45 800 Solde: + 11 900 |
| Exportations agricoles vers l'autre pays | M€ – 2012 | I vers F: 751 Variation 2012/13: +3,2% | F vers I: 479 Variation 2012/13: +3,8% |

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ L'Irlande se caractérise par son image d'île verte. La surface agricole utile représente 69% du territoire et est occupée à plus de 80% par les prairies et pâturages. L'activité principale est l'élevage, qui représente 85% de la valeur de la production agricole du pays. 70% des exploitations se situent en zone défavorisée ou en zone de montagne.

✚ L'industrie agroalimentaire est la seule véritable industrie indigène de l'Irlande et est essentiellement tournée vers l'export: 90% de la viande et 80% des produits laitiers sont exportés, principalement vers le marché européen.

✚ L'Irlande est résolument engagée dans le renforcement de sa capacité exportatrice tant pour les produits agricoles que pour ceux issus de son industrie agroalimentaire. L'ensemble

des acteurs et des outils publics d'appui à l'internationalisation des entreprises sont mobilisés sur cet objectif.

✚ À horizon de 10 ans, l'Irlande sera confrontée au vieillissement de sa démographie agricole. Le regroupement parcellaire et le rajeunissement des populations sont des enjeux que l'Irlande devra traiter.

✚ La France est le 2^e client de l'Irlande et son 4^e fournisseur agricole et agroalimentaire.

✚ Les relations franco-irlandaises en matière d'agriculture sont particulièrement bonnes, fondées sur une grande convergence de vue concernant à la fois la politique agricole commune et les négociations commerciales internationales.

Production agricole

L'Irlande se caractérise par son image d'île verte d'une superficie de 70 000 km², faiblement peuplée, avec une **surface agricole utile qui représente 69 % de son territoire et qui est occupée à plus de 80 % par les prairies et pâturages. Son climat doux et humide** favorise la pousse en abondance d'une herbe de qualité. Cet avantage comparatif très important lui permet de produire à faibles coûts l'alimentation pour le secteur de l'élevage extensif d'animaux. En revanche, ce climat est peu propice à la production fruitière et céréalière.

Le monde agricole est un secteur refuge, auquel les Irlandais sont très attachés. L'agriculture emploie 5,5 % de la population active et représente 2,5 % de la valeur ajoutée brute nationale. L'agroalimentaire est l'industrie indigène la plus importante; elle occupe 3,1 % de la population active et contribue pour 4,7 % à la valeur brute nationale.

Les exploitations irlandaises sont très nombreuses (140 000), principalement des fermes familiales et individuelles **de petite taille (en moyenne 35 ha)**. La majorité des exploitants (81 %) sont propriétaires de leur terre, ce qui s'explique par l'attachement au foncier qui est très important en Irlande.

La démographie agricole vieillissante pose problème: seuls 7 % des exploitants ont moins de 35 ans et 50 % des exploitants ont plus de 55 ans. L'engouement récent pour le secteur, illustré par le doublement des demandes de formations agricoles en l'espace de 6 ans (la demande est désormais supérieure à l'offre existante), pourrait ralentir le vieillissement des actifs agricoles. Mais les difficultés d'accès aux terres freinent le renouvellement des chefs d'exploitation.

Les exploitations se situent à 70 % en zone défavorisée ou en zone de montagne et se répartissent en de petites exploitations de producteurs de bétail dans le Nord et l'Ouest et de grandes exploitations de producteurs de lait et de terres arables dans le Sud et Sud-Est. La petite taille des structures a pour conséquence une faible rentabilité des élevages. Les aides sont indispensables et plus de 50 % des agriculteurs irlandais sont **pluriactifs**: seules 30 % des exploitations fournissent suffisamment de travail pour occuper une personne à temps complet.

L'activité principale est l'élevage, qui totalise 85 % de la valeur de la production agricole du pays, avec un cheptel bovin de 6,9 M de têtes, un cheptel ovin de 5 M de têtes et 1,5 M de porcs. La production laitière enregistrée en 2011 est de 5,4 Mt pour 1,2 M de vaches laitières. Le troupeau moyen est de 40 vaches laitières.

L'organisation du secteur agroalimentaire irlandais en coopératives d'envergure internationale, telles que Kerry group, Glanbia ou Greencore, a permis un **développement important vers l'exportation**.

Politique agricole

La restructuration du secteur agricole, avec le renforcement de la compétitivité d'une agriculture tournée vers l'exportation, passe par la modernisation et l'augmentation des surfaces des exploitations. Or la forte proportion de terres en propriété, l'attachement culturel à la possession de la terre, le manque d'incitations au départ à la retraite des exploitants et la cherté du foncier agricole ralentissent le phénomène de restructuration.

Restée en retrait lors du développement économique rapide des années 1990 et 2000, l'industrie agroalimentaire est revalorisée depuis la fin des années 2000. Elle est la **seule véritable industrie indigène de l'Irlande, et son impact sur l'économie est proportionnellement plus important que celui d'autres secteurs**. Le gouvernement entend la mettre à profit pour participer au redressement de son économie.

Publiée à l'été 2010, la **stratégie « Food Harvest 2020 »** fixe des objectifs ambitieux d'augmentation de la production agricole et des exportations agroalimentaires à l'horizon 2020. Le gouvernement l'a établie en étroite collaboration avec la profession agricole, l'industrie et la recherche et la met à jour régulièrement. Trois valeurs fortes sont mises en avant: le développement d'une filière agricole et agroalimentaire compétitive à l'international (*Smart*); la réduction de l'impact du secteur agricole sur l'environnement (*Green*); le dynamisme d'une filière qui génère une croissance forte pour le pays (*Growth*).

Cette stratégie est pragmatique: elle s'appuie sur les opportunités représentées par l'abolition des quotas laitiers européens et l'augmentation de la demande alimentaire mondiale. Elle est ambitieuse: elle fixe à 12 Md€ la valeur des exportations en 2020, ce qui représente une croissance de 33 % en valeur. Elle vise à faire progresser la valeur de la production primaire de 1,5 Md€ (+33 %) et la valeur ajoutée agroalimentaire de 2,5 Md€ (+40 %). La production laitière doit progresser de 50 %.

Cette stratégie a trouvé un écho important et a créé une dynamique chez l'ensemble des acteurs du secteur intervenant dans la production, la transformation et à l'exportation. L'atteinte des objectifs fixés permettrait la création de 30 000 nouveaux emplois, faisant de l'agriculture l'un des piliers de l'économie irlandaise.

Pour saisir les opportunités et accompagner cette stratégie, le ministère de l'agriculture compte, au niveau national, sur le soutien des investissements et la modernisation des exploitations. Il vise également à accélérer la restructuration du secteur: installation des jeunes, regroupements d'exploitation, stimulation du marché foncier.

L'Irlande s'est montrée très satisfaite de l'accord politique conclu en juillet 2013 sur la PAC post-2013. Le ministre en charge de l'agriculture, Simon Coveney, estime que la nouvelle PAC fournit une plate-forme pour atteindre les objectifs très ambitieux de la stratégie du gouvernement Food Harvest 2020 d'augmenter les exports et de créer de l'emploi dans le secteur agroalimentaire.

Le budget PAC alloué à l'Irlande pour les soutiens directs est d'environ 1,21 Md€ par an pour la période 2014-2020. Le paiement de base sera plafonné à 150 000 € par agriculteur par an. L'Irlande a opté pour une convergence interne partielle et lente afin de ne pas compromettre les objectifs de la stratégie Food Harvest 2020. Les élevages ovins seront les principaux bénéficiaires de la convergence interne. L'enveloppe PAC dédiée à l'Irlande pour le développement rural est d'environ 313 M€/an, auxquels s'ajoutera un financement national de 1,9 Md€ sur la période 2014-2020. Les principales mesures envisagées dans le programme de développement rural sont les mesures agroenvironnementales, l'agriculture biologique et le soutien aux zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques.

Dans le cadre des négociations sur le climat, l'Irlande revendique un traitement particulier pour l'agriculture. L'Irlande souhaite ainsi qu'un pilier spécifique avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre propre pour le secteur de l'agriculture soit défini dans le cadre énergie climat 2030 actuellement en cours de négociations.

Échanges commerciaux

L'agriculture irlandaise repose sur **sa capacité à exporter**: 90 % de la viande et 80 % des produits laitiers sont voués à l'exportation, vers le marché européen principalement.

Les exportations irlandaises affirment un dynamisme entraîné par les produits de l'élevage. Les principaux postes d'exportation sont les produits laitiers (31 %), la viande bovine (21 %), les produits préparés (17 %) et les boissons (13 %).

Sur les importations, les postes les plus importants sont les fruits et légumes (15 %), les céréales (15 %), la nutrition animale (13 %) et les viandes et préparations à bases de viandes (12 %).

La France est le 2^e client de l'Irlande et son 4^e fournisseur agricole et agroalimentaire. La balance des échanges agricoles et agroalimentaires est déficitaire pour la France (-278 M€ en 2013).

Les échanges sont constitués pour un tiers par les produits agricoles bruts et pour deux tiers par les produits agroalimentaires transformés. Les exportations françaises ont atteint 497 M€ en 2013. Les céréales (95 M€), les boissons (84 M€), les aliments pour animaux (48 M€) et les fruits et légumes (32 M€) représentent deux tiers des exportations agricoles et agroalimentaires françaises.

Les importations françaises depuis l'Irlande, 775 M€ en 2013, sont dominées par les produits de l'élevage: viandes et préparations à base de viandes (342 M€), produits laitiers (146 M€), produits de la pêche et de l'aquaculture bruts (113 M€) et transformés.

Accords internationaux

Les débouchés des exportations irlandaises sont européens pour la quasi-totalité de la viande bovine exportée. Le secteur serait particulièrement affecté par l'arrivée de produits carnés supplémentaires sur le marché européen. En conséquence, l'Irlande adopte une position défensive dans les négociations entre l'UE et les pays tiers exportateurs de bœuf (Mercosur, Canada, États-Unis...). La menace représentée par de tels accords commerciaux pour le secteur bovin, fondamental en Irlande, est évaluée comme très sérieuse.

Relations bilatérales

Les relations entre les deux pays sont particulièrement bonnes, la France et l'Irlande partageant des points de vue globalement convergents en matière de politique agricole et agroalimentaire. Les deux pays ont fait cause commune lors des négociations du cadre financier pluriannuel 2014-2020 pour maintenir un budget pour la PAC ambitieux. L'Irlande a par ailleurs joué un rôle particulièrement important dans les négociations pour la réforme de la PAC lors de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, de janvier à juin 2013.

Les positions des deux pays sont également traditionnellement proches sur les sujets plus techniques tels que la filière bovine. À ce titre, le récent accord de libre-échange conclu entre l'UE et le Canada, les négociations en cours avec les États-Unis, ainsi que la perspective de reprise des négociations avec le Mercosur inquiètent l'Irlande tout autant que la France. Des échanges fréquents ont lieu avec le ministère de l'agriculture irlandais, notamment en ce qui concerne la liste des produits sensibles dans les différentes négociations.

Sources : Banque mondiale, PNUD, douanes françaises citées par Ubifrance 2012 et 2013 , douanes irlandaise, MAAF, Ambassade de France en Irlande, Eurostat.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP